



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME

Chambre INFOS

Bulletin 127 - Septembre 2018

SOMMAIRE

- p 1 Editorial
- p 2 En bref - Agenda
- p 3 Étude de raccordement au gaz de ville des distillateurs des communes autour de Jarnac-Champagne
- p 4 à 7 Blé tendre d'hiver - Campagne 2018
- p 8 à 10 Agrométéo - Récoltes 2018
- p 11 à 12 Formations

EDITO

Luc SERVANT - Président de la Chambre d'agriculture



Les conditions météo de cette année n'ont pas ménagé les cultures dans notre département. Les épisodes pluvieux intenses du printemps ont été accompagnés d'orages dévastateurs par la grêle sur une grande partie de notre territoire. Une sécheresse estivale sans fin avec des températures très élevées s'en est suivie affectant les rendements à la fois des cultures d'hiver, des cultures de printemps, des fourrages et de la vigne.

Ces conditions climatiques ont aussi touché toute l'Europe du Nord et la production céréalière européenne sera sensiblement en baisse.

Une hausse des prix est bien constatée sur certaines productions mais elle semble fragile et n'est pas à la hauteur des niveaux nécessaires.

Cela prouve une fois de plus que la production agricole ne peut être assurée de façon régulière. Nombreux sont les facteurs climatiques ou sanitaires qui viennent l'entraver. Le risque est permanent et nous y sommes confrontés souvent seuls.

Pourtant de nombreux textes et lois en cours veulent imposer une évolution rapide de l'agriculture, évolution certes nécessaire mais qui doit cependant pouvoir être supportable pour ne pas mettre à mal nos exploitations agricoles. L'évolution de la demande des consommateurs, le changement climatique sont autant d'éléments qui nous poussent à modifier nos pratiques. Pour autant, les politiques agricoles abandonnent les mécanismes de soutiens de prix et de marchés, mais les prix européens alignés sur les prix mondiaux restent en deçà de nos coûts de production. Il nous faut ainsi supporter les fluctuations de prix. On nous presse de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires mais les techniques de substitution ne sont pas encore disponibles et la pression des ravageurs s'accroît avec la hausse des températures.

Tout cela ne fait qu'augmenter les risques auxquels nous sommes confrontés, avec les conséquences sur nos résultats.

Les prochaines politiques agricoles doivent nous accompagner dans cette prise de risque inhérente à tout changement.

Arrêtons de rajouter du risque au risque, de l'incertitude à l'incertitude. Cela n'est plus tenable pour nous.

Bulletin de la Chambre d'agriculture
de la Charente-Maritime

2, avenue de Fétilly CS85074
17074 La Rochelle cedex 9

Tél : 05 46 50 45 00

Fax : 05 46 34 17 64

Directeur de la publication :

Pol LEFEBVRE

Rédacteur en chef :

Pol LEFEBVRE

Impression - Edition :

Chambre d'agriculture

Siège Social : 2, avenue de Fétilly CS85074

17074 LA ROCHELLE Cedex 9

Tél. 05.46.50.45.00 - Télécopie 05.46.34.17.64

www.charente-maritime.chambre-agriculture.fr

Maquette et réalisation :

Service communication Chambre d'agriculture 17

Photos : Chambre d'agriculture

Commission paritaire :

N°publication ISSN : 1253 - 4129

Périodicité : 4 par an

En bref

PLAN NEIGE

Depuis les évènements neigeux de 2012, le Conseil Départemental mène une opération "Plan neige" avec les communes et les agriculteurs. Il est vrai que la loi d'orientation agricole de juillet 2010 a ouvert la possibilité d'intervention des agriculteurs dans le déneigement mais dans un cadre juridique bien précis.

Le Département de la Charente-Maritime a sollicité la Chambre d'agriculture et les EDT afin de les accompagner notamment pour faire un inventaire des agriculteurs intéressés et équipés de lame et l'organisation des réunions d'information.

Comme les années passées, cette action concernera les cantons de St Jean d'Angély, Matha, Pons, Jonzac et les 3 Monts.

Une 20^{ème} d'agriculteurs se sont portés volontaires et passent une convention avec le Département dans laquelle est défini l'intervention, les procédures, la rémunération (astreinte et coût d'intervention) et les itinéraires. Les circuits ne comportent pas l'intégralité des routes départementales mais simplement celles qui permettent le désenclavement et les liaisons au réseau principal. Cela représente 25 circuits d'interventions de 18 à 29 km pour les agriculteurs et moins de 10 km pour les communes.

La Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental vont réunir tous les volontaires, le mardi 6 novembre afin de faire le bilan des années passées et présenter le "Plan neige 2018-2019". Il sera question notamment de la mise en alerte, du déroulement, du matériel,...

DÉGAT DE FAUNE SAUVAGE

Dans le dernier numéro de Chambre infos, (n°126 de juin), était joint un formulaire permettant de déclarer les problèmes causés par la faune sauvage sur votre exploitation.

Si vous avez rencontré des difficultés cette année, il est encore possible de le remplir et de nous le renvoyer (disponible sur le site de la Chambre d'agriculture dans la rubrique "Brèves")

Vos retours sont importants ; ils permettent de recenser les principaux problèmes rencontrés en 2018, notamment sur les cultures, les prairies et la vigne. Cet état des lieux n'est pas exhaustif, mais associé à d'autres sources de données et informations, il permet de dresser un diagnostic, préalable à la mise en place des réponses adaptées.

Cette démarche est conduite par la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). Elle contribue à l'élaboration de la politique de régulation des animaux nuisibles.

Sur le site internet de la Préfecture de Charente-Maritime, page "Nuisible et dégâts", dans le volet Chasse, vous trouverez le cadre et les mesures prises dans le département.

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/>



l'agenda

Dates

CARREFOUR DES MÉTIERS DE BOUCHE

7 au 9 octobre - 14^e édition
à Niort - Parc des expositions



MARCHÉ FERMIER

27 octobre
à La Rochelle - Place de Verdun



Convention d'affaires du biogaz et de la méthanisation

6 et 7 novembre
à La Rochelle - Espace Encan

CAPR'INOV

28 et 29 novembre
à Niort - Parc des expositions



Une nouvelle offre, dont vous allez vite prendre le TIC !

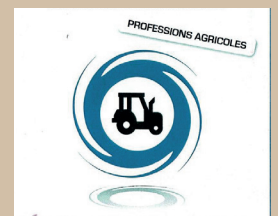
Depuis le 1^{er} juin 2018, vos demandes de **remboursements TIC-TICGN** d'un montant supérieur à 300 € doivent être uniquement réalisées sur Internet via le portail Chorus Pro.

Pour vous simplifier dans vos démarches administratives et vous faire gagner du temps, nous vous proposons de réaliser, pour vous, votre demande de remboursement*.

Pour seulement 40 € de l'heure, vous profitez d'une offre sur mesure et sans aucun déplacement de votre part. Tout sera traité de nos locaux et vous parviendra directement par mail ou par courrier, selon votre choix.

Alors, n'hésitez plus ! Contactez nous au 05 46 50 45 00

* cette offre est proposée dans le cadre de l'accompagnement administratif.



DÉCLARATION DE DÉGÂTS Année 2018
engendrés par les différentes espèces animales
Document à retourner à la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

Nom, Prénom : _____ Téléphone : _____
Adresse : _____
En qualité de (propriétaire, agriculteur, garde-chasse, particulier...) : _____
Fait le : _____ Signature : _____

Pour obtenir la possibilité de réguler certaines espèces animales il est nécessaire d'informer les populations concernées et de montrer les dégâts qu'elles occasionnent. En remplissant le présent questionnaire, vous contribuez à cet état des lieux. Cette déclaration ne constitue pas une demande d'intervention et ne donne pas droit à indemnisation.

Espèces	Préjudice Naturel	Carnivores non - Canidés / Felins		Lapins		Lièvres		Rongeurs		Autres - Oiseaux ...	
		Surface (ha)	Volume (m³)	Surface (ha)	Volume (m³)	Surface (ha)	Volume (m³)	Surface (ha)	Volume (m³)	Surface (ha)	Volume (m³)
Mais											
Bé											
Tournefort											
Pois											
Autres - cultures / horticulture ...											
Dispositif / matériel de la ferme											
Autres :											

* J Touches HB Bénévoles
Vos commentaires : _____
Site de l'enquête au verso : _____



ÉTUDE DE RACCORDEMENT AU GAZ DE VILLE DES DISTILLATEURS DES COMMUNES AUTOUR DE JARNAC-CHAMPAGNE ⁽¹⁾

Co-rédaction : CA 17/UGVC

extrait de l'article paru dans UgniC N°29 - JUILLET/AOÛT 2018

La Chambre d'agriculture de Charente-Maritime (2) et l'UGVC est aux côtés de GRDF pour mener, depuis mai, une étude de faisabilité de raccordement au gaz de ville de la commune de Jarnac-Champagne, en Charente-Maritime, et alentours. Une première rencontre en juin a permis d'exposer à la 30^{aine} de viticulteurs-distillateurs présents les modalités d'études pour un raccordement au réseau de gaz naturel des alambics.



Selon l'enquête "distillerie" menée en 2013 par la Station viticole du BNIC, prêt de 80 % des bouilleurs de cru distillent au gaz propane contre 38 % des bouilleurs de profession. Bien entendu, plus qu'un choix, c'est la contrainte qui détermine souvent le type d'approvisionnement : faute de raccordement existant et possible au gaz naturel, une gestion du gaz en bonbonne s'impose.

GRDF est aujourd'hui le principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel en France avec le plus long réseau d'Europe. Elle achemine le gaz naturel de façon indépendante pour l'ensemble des fournisseurs. L'entreprise est aussi missionnée pour développer les usages du gaz naturel et favoriser son "verdissement" via la méthanisation notamment. Le marché de la distillation peut participer au développement de ces usages. L'exemple de la commune de Juillac-le-Coq, au cœur de la Grande Champagne, raccordée en 2017, le prouve.

D'un point de vue technique, le client qui jusque-là disposait d'une citerne sur sa propriété, aura désormais un coffret équipé d'un compteur gaz (poste de livraison), accessible, en limite de domaine public (cf. schéma ci-dessous).

Le coût de base forfaitaire d'un raccordement s'élève à 1 200 euros HT, hors participation éventuelle. Restera à la charge du nouveau client le raccordement entre le poste de livraison et

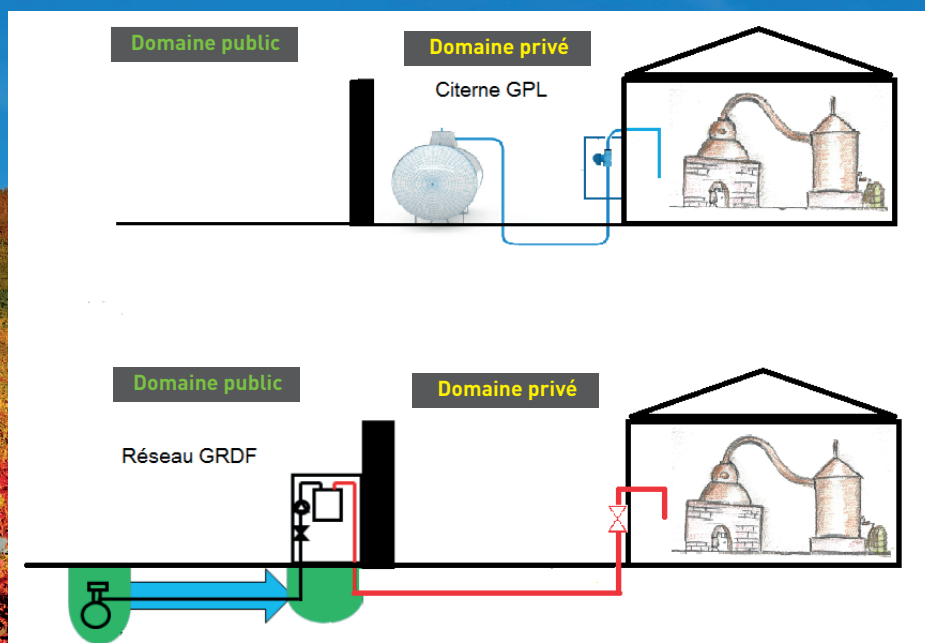
la distillerie ainsi que l'adaptation des équipements de chauffe d'alambic comme l'alimentation, le brûleur et le régulateur. Pour ces travaux, il sera nécessaire que le client se rattache aux conseils des installateurs professionnels dans le domaine.

Les viticulteurs présents lors de la réunion ont confirmé leur intérêt pour la démarche même si certains restent sur la réserve. En effet, les prix relativement bas du gaz propane (en moyenne 550 euros la tonne livrée) ne justifient pas un écart suffisamment important pour signer les yeux fermés. Même s'il n'est pas possible de prévoir les éventuelles fluctuations des prix de l'énergie, les annonces récentes du gouvernement en matière de taxe sur le propane devraient cependant creuser l'écart et rendre, à terme, plus attractive l'opportunité d'un raccordement au gaz de ville.

Les bouilleurs de cru et bouilleurs de profession de Jarnac-Champagne et communes alentours ⁽²⁾ ont été interrogés sur leur profil énergétique. Les données collectées permettront de savoir si la création d'un réseau gaz est économiquement viable dans ce secteur. Réponse fin 2018.

(1) Les communes concernées par l'étude sont Chadenac, Échebrune, Germignac, Jarnac-Champagne, Lonzac, Marignac, Neuillac, Neulles, Saint Martial sur le Né, Sainte Lheurine

(2) Pour plus d'informations : Thomas Lebargy CA17 et Emilie Chapalain UGVC





BLÉ TENDRE D'HIVER

Campagne 2018 : Les pieds dans l'eau... mais aussi les pieds dans le sec selon les secteurs !

Rédacteur : GWENDAL CHOLLET - CA 17

Il est primordial de choisir correctement ses variétés de céréales à la fois sur le plan de la productivité, mais aussi et surtout sur les plans sanitaire et qualitatif. Focus sur les variétés de blé tendre d'hiver apportant ces différentes réponses suite à une année avec une faible pression des maladies foliaires mais avec des variations climatiques marquées durant toute la campagne. Pour limiter les risques, il est primordial d'implanter au moins 3 variétés de blé, en cherchant d'abord à adapter la précocité à vos différents types de sols (éviter les tardifs dans les terres très superficielles par exemple), et en privilégiant les caractéristiques variétales adaptées à vos principales problématiques.

Après un mois d'août sec, les semis se sont faits sur des sols très secs, difficiles à travailler, avec la quasi absence de faux-semis et des terrains mal structurés. Les agriculteurs ont multiplié les passages en octobre avec difficulté pour obtenir suffisamment de terre fine pour des semis de bonne qualité. La fraîcheur absente en surface a engendré des levées plus ou moins hétérogènes.

Au final, nous avons observé des densités plutôt faibles, il a fallu attendre début novembre pour avoir des pluies vraiment significatives et efficaces. Elles ont permis d'homogénéiser les densités et favorisé les dernières levées dans ces parcelles. Les désherbages de pré-levée, réalisés jusqu'au 25 octobre, ont été mis à mal, par le manque d'humidité des sols, avec des efficacités très moyennes. Néanmoins, ils ont tout de même permis de limiter le salissement. Les désherbages positionnés vers le 10 novembre ont, quant à eux, bien fonctionné : nous avons observé des parcelles propres jusqu'à début mars (malheureusement trop peu de parcelles ont été désherbées à cette période).

Malgré des conditions favorables, les pucerons d'automne et les limaces ont été absents. Les mois de janvier, février et mars humides et frais ont complètement stoppé leur développement : nous avons enregistré un cumul de pluie de plus de 500 mm entre le 1^{er} décembre et le 15 avril. Les 1^{ers} apports d'azote se sont faits sur deux périodes, vers le 5 février, puis fin février. Ce dernier apport a été bien valorisé par les pluies survenues juste après.

Dans certaines situations, il aurait été nécessaire de rouler afin de rappuyer les sols soufflés par les gelées tardives mais l'excès d'humidité a rendu le passage impossible.

Dans ces conditions difficiles, les désherbages de rattrapage de printemps se sont chevauchés avec le deuxième apport d'azote et ont souvent été mal positionnés. Les champs se sont alors fortement re-salis. On a pu observer en particulier de fortes populations de folles-avoines, chardons, et des relevées de vulpins et ray-grass. A l'inverse, les conditions climatiques ont permis une bonne valorisation des apports azotés.

Le mois d'avril a permis d'assainir les terres mais un épisode de fortes chaleurs vers le 15 avril a stressé les plantes et ce d'autant que l'enracinement avait été mis à mal par l'excès d'eau.

Au niveau des maladies, un pied de cuve de septoriose était bien présent mais le temps chaud et sec a ralenti l'évolution et la montée

de la maladie. Cependant, des parcelles ont été touchées par les rouilles jaune et brune, et ce très tôt, sur les variétés sensibles (NEMO et OREGRAIN pour la rouille jaune et LG ABSALON et CELLULE pour la rouille brune).

Le mois de mai, doux et pluvieux, a permis une épiaison sans accro. En revanche, les applications d'hormones et de fongicides se sont chevauchées du fait des fenêtres d'applications très restreintes.

Selon les secteurs, la floraison a parfois eu lieu dans la sécheresse pour le secteur de l'Aunis ou alors lors d'une période pluvieuse voire orageuse sur les autres secteurs, justifiant des traitements contre la fusariose. La suite nous a montré qu'il y avait eu peu de contaminations. D'importants dégâts de grêle ont eu lieu sur certains secteurs du département détruisant jusqu'à 100 % des surfaces en blé tendre (Pons-Jonzac, secteur de la Boutonne, de l'Arnoult).

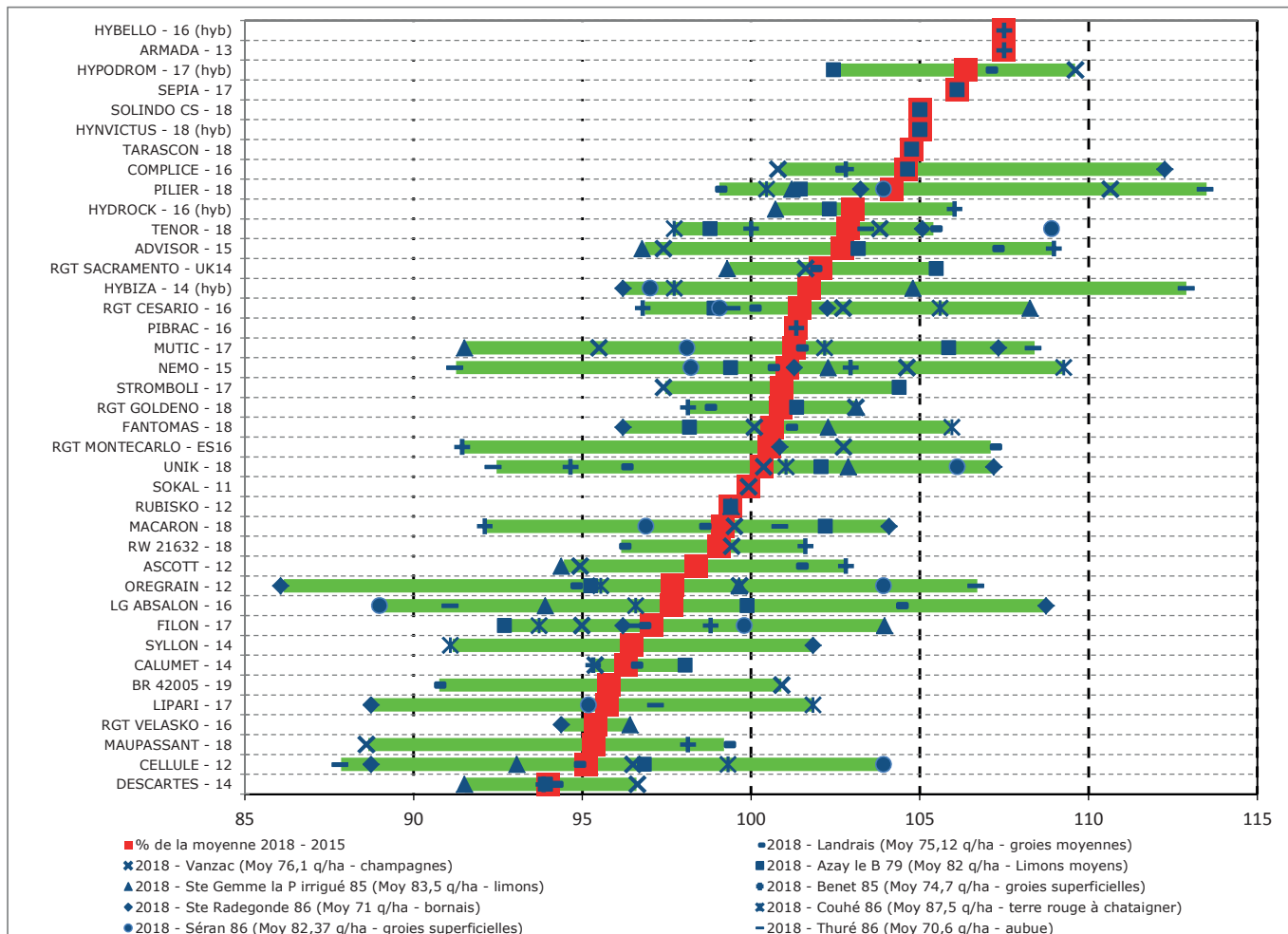
Sur juin, certains secteurs ont relevé un important cumul de pluie (jusqu'à plus de 250 mm par endroit sur la première quinzaine) avec des orages, du vent et de la grêle sur certains secteurs. On a pu voir alors des parcelles verser. Dans ces zones très arrosées, l'engorgement racinaire a gêné le remplissage des grains et par conséquent limité le rendement.

Un épisode chaud et sec a suivi. De l'échaudage a pu être observé faute d'enracinement suffisant. La fusariose était également présente sur les parcelles non traitées avec des précédents à risque.

Les premières récoltes ont commencé vers le 20 juin avant d'être interrompues la première semaine de juillet. Elles ont repris peu de temps après mais de façon très hétérogènes en fonction des passages orageux. Les rendements sont en-dessous des espérances allant de 35 à 95 q/ha.

Les différences étant principalement dues à l'hydromorphie des terres au printemps.

Globalement, la quasi-totalité des blés a de bons PS et surtout de la protéine allant de 11 à 13,5. Les quelques déceptions correspondent souvent à des variétés à faible PS, ou avec un précédent à risque fusariose et l'absence de traitement.



Descriptions des variétés testées au sein des essais Poitou-Charentes / Vendée

- **COMPLICE (Florimond-Desprez-2015-BPS)** : variété qui confirme ses bons résultats de l'an passé. Elle n'est présente que sur 4 essais dans notre réseau, les résultats sont donc à modérer. Variété ½ précoce adaptée à toutes dates de semis et qui a un cycle plutôt lent mais un développement régulier. Blé barbu avec un PS et des protéines juste à la moyenne. Cette variété confirme un bon comportement face aux maladies excepté la rouille brune. Tenue de tige moyenne donc à réguler en fortes réserves utiles. Tolérante au Chlortoluron.
- **HYBIZA (Saaten 2014 BPS-hybride)** : résultats similaires à l'an passé. Variété hybride précoce avec des caractéristiques en résistances maladies moyennes, mais bien en piétin verse (5) et surtout très bien en fusariose avec une note de 6. Moyenne en PS et en protéines mais très régulière et avec un gros PMG.
- **HYDROCK (Saaten Union-2016-BPS-hybride)** : résultats très largement supérieurs à l'an passé. Variété hybride, précoce à montaison et maturité et moyenne en verse. Elle est bien en maladies mais avec un PS et une teneur en protéines plutôt faibles. Tolérante au Chlortoluron, elle semble montrer un bon comportement en 2^e paille. Variété recommandée par la meunerie.
- **MUTIC (Florimond-Desprez-2017-BP)** : elle confirme ses bons résultats de l'an passé. Variété non barbu, avec un très bon comportement face aux maladies et tolérante au Chlortoluron. Elle a un cycle ½ précoce, adaptée aux semis précoces, avec un bon PS, une teneur en protéines moyenne et un petit PMG. Elle a une bonne tenue de tige.
- **RGT CÉSARIO (RAGT-2015-BPS)** : comme l'an passé, bons résultats et bons échos en culture. Elle confirme son potentiel en étant 1^{ère} de la synthèse provisoire d'Arvalis. Variété ½ précoce, adaptée aux semis précoces, avec un petit gabarit et donc une bonne résistance à la verse. Blé sensible à la fusariose et moyen

sur les autres maladies. Elle est tolérante au Chlortoluron. Elle est moyenne en protéines et en PS. Petit PMG. Elle devient une référence pour les variétés tolérantes à la mosaïque.

- **RGT SACRAMENTO (RAGT-2014-BPS)** : variété qui confirme son potentiel de l'an passé avec des résultats plutôt homogènes. Variété ½ précoce, barbu et bien en verse. Son état sanitaire est plutôt bon même s'il faudra surveiller la septoriose sur une année plus malade. Elle est correcte en protéines mais juste en PS.
- **ADVISOR (LG-2015-BPS)** : un potentiel confirmé tout comme en 2017. Variété ½ précoce également adaptée aux semis précoces. Non barbu, elle est assez sensible à la verse. Son état sanitaire est correct et elle est tolérante au piétin verse (gène PCH1). Elle est moyenne en PS et faible en protéines. Elle semblerait avoir un bon comportement en 2^e paille sur l'essai de Saint Romain.
- **NÉMO (Secobra-2015-BPS)** elle montre une plus grande hétérogénéité dans nos essais que d'habitude. Néanmoins, elle obtient de très bons résultats en culture, surtout en sols superficiels. Elle est barbu, tolérante au Chlortoluron et résistante aux cécidomyies. Attention à la rouille jaune avec cette variété qui possède une sensibilité qui semble s'accroître ces dernières années. Sur les autres critères, son profil est correct. Aussi, sa rusticité face à la fusariose est insuffisante. Variété correcte en verse, en PS et en protéines, avec un PMG moyen.
- **LG ABSALON (LG-2016-BP)** : Avec un résultat en dessous de la moyenne des essais elle obtient cependant d'assez bons échos en culture. Variété 1/2 précoce, bien en verse et qui, grâce à son état sanitaire irréprochable, confirme pour une troisième année consécutive un des plus faibles écarts traité/non-traité. Variété tolérante au Chlortoluron, au piétin verse (gène PCH1). Elle confirme, là aussi, une bonne teneur en protéines et un PS plutôt bon. Variété recommandée par la meunerie.

- **RUBISKO (RAGT-2012-BPS)** : variété bien moins cultivée qu'auparavant. Elle est homogène. Elle montre ses limites par rapport aux nouveautés. Variété barbue, elle est résistante à la cécidomyie orangée et adaptée aux semis précoces. Bon comportement vis-à-vis des maladies du feuillage et moyenne en fusariose. Elle a un PS toujours en-deçà, bien en protéines et avec une bonne tenue de tige.

- **SYLLON (Syngenta-2014-BPS)** : elle confirme ses résultats moyens de l'an passé, cela est conforté par des échos en culture décevants. C'est une variété ½ précoce à ½ tardive, résistante à la mosaïque, peu sensible à la septoriose mais sensible aux rouilles et à la fusariose des épis. C'est un blé qui a besoin d'une bonne densité d'épis/m² pour s'exprimer. Elle a un bon PS, une bonne teneur en protéines et un gros PMG.

- **LIPARI (Momont-2016-BPS)** : variété qui finit, comme en 2017, avec des résultats décevants. C'est une variété qui a une très bonne tenue de tige mais qui ne conviendra que dans les bonnes terres. Son cycle tardif lui permet d'être adaptée aux semis précoces. Elle a besoin d'une bonne densité d'épis pour s'exprimer et s'orientera vers la meunerie. Sa teneur en protéines est bonne mais son PS est moyen. Elle est "limite" face aux maladies mais résistante à la cécidomyie.



- **ORÉGRAIN (Florimont-Desprez-2012-BPS)** : résultats identiques à 2017, décevante et hétérogène. Les échos dans la campagne restent néanmoins positifs. Variété non barbue, elle est assez précoce à montaison et épiaison. Elle est sensible aux maladies du feuillage mais reste une référence en fusariose des épis. Elle est tolérante au Chlortoluron et résistante à la cécidomyie orangée. Tenue de tige correcte mais à réguler en bonnes situations. Globalement, elle est encore bien en PS et en protéines cette année. Variété recommandée par la meunerie.

- **CALUMET (Florimond-Desprez-2014-BPS)** : elle n'est présente que sur 3 essais et ses résultats sont homogènes mais en-deçà pour la deuxième année consécutive. Les échos en culture sont également mitigés. Variété précoce qu'il faut réguler à cause d'une tige très fine. Elle a un petit grain (petit PMG), il faut donc assurer une bonne densité de semis sur cette variété et c'est peut-être ce qui l'a pénalisé cette année encore. Bon comportement vis-à-vis des maladies du feuillage mais sensible aux fusarioses de l'épi. Elle est moyenne en protéines et en PS.

- **FILON (Florimond-Desprez-2017-BPS)** : résultats très en-deçà de l'an passé. Elle semble confirmer qu'elle s'exprimera mieux en bonnes situations sur notre zone. Variété très précoce en sortie hiver et ½ précoce en fin de cycle, elle sera à privilégier en semis intermédiaires à tardifs. Elle a un comportement moyen en maladies. Suite aux épisodes pluvieux de fin mai/début juin, la fusariose a beaucoup progressé sur cette variété. Il faut la réguler sur les meilleures situations. Elle a une très bonne qualité en protéines, un PS et un PMG moyen. Tolérante au Chlortoluron et à la cécidomyie.

- **CELLULE (Florimond-Desprez-2012-BPS)** : pour la 2^e année consécutive, elle obtient des résultats décevants et confirmés en échos culture. Variété adaptée aux parcelles saines, à privilégier en bonnes terres. Elle a un comportement en tenue de tige moyen surtout en forte densité. Son comportement en maladies est un peu en retrait notamment à cause de la rouille brune et de la fusariose. C'est une variété barbue, avec un très bon PS même après les pluies, bien en protéines et avec un petit PMG. Elle est tolérante au Chlortoluron.

- **DESCARTES (Secobra-2014-BPS)** : deuxième année consécutive en retrait. Variété fin ½ précoce, à semer tardivement et qui repart très rapidement en sortie hiver. Attention à la verse de fin de cycle. Elle est peu sensible aux maladies du feuillage et a un bon comportement en piétin verse et en fusariose des épis (blé de maïs). Elle a un PS et un taux de protéines moyens. Variété recommandée par la meunerie.

Les inscriptions 2018 ou pour la 1^{ère} fois dans notre réseau

- **HYPODROM (Saaten Union-2017-BPS)** : bon résultat, blé hybride, avec un cycle précoce, qui semble avoir un bon comportement face aux maladies. Variété avec un bon PS mais une faible teneur en protéines. Elle est tolérante à la cécidomyie et moyenne en verse. Variété recommandée par la meunerie.

- **TÉNOR (Unisigma-2018-BPS)** : résultats hétérogènes pour sa première campagne, finissant dans la première partie de tableau. Elle a un cycle mi-précoce, avec des teneurs en protéines et PS à la moyenne et un bon comportement face aux maladies foliaires. Elle est résistante à la cécidomyie, au piétin verse (note de 6 + gène PCH1). Correcte en verse. À confirmer.

- **MACARON (Saaten Union-2018-BP)** : variété tardive à reprise végétation mais avec une fin de cycle plutôt précoce. Elle est barbue, résistante à la mosaïque, tolérante au Chlortoluron et possède une bonne résistance à la verse. Sensible au piétin verse, assez bon comportement en rouille jaune (7), très bien notée en fusariose (6) et dans la moyenne supérieure pour les autres critères. Bons résultats en PS et taux de protéines correct.

• **RGT MONTECARLO (RAGT-2016-BPS)** : variété barbuée, résistante à la cécidomye, au piétin verse et à la mosaïque. Elle est également tolérante au Chlortoluron et bien notée en verse. C'est une variété avec un cycle précoce, bien en PS et en protéines. À revoir.

• **UNIK (Florimond Desprez-2018-BPS)** : variété barbuée, elle a des origines d'AREZZO et de CELLULE. Elle est adaptée aux semis précoces (variété très photosensible), elle aura besoin d'un gros tallage pour s'exprimer. C'est une variété avec un bon PS, bien en protéines, un petit PMG et un comportement correct face aux maladies (exceptée la fusariose). Elle est bien en verse et tolérante au Chlortoluron.

• **PILIER (Florimond-Desprez-2018-BPS)** : résultats intéressants, homogènes. Elle a un cycle proche de celui d'OREGRAIN avec une meilleure rusticité face aux maladies. Elle est juste à la norme en PS et protéines et avec un petit PMG. C'est une variété tolérante au Chlortoluron, résistante à la cécidomye et bien en verse.

• **FANTOMAS (Secobra-2018-BPS)** : variété ½ précoce, elle a un bon comportement en maladies du feuillage et en fusariose (à confirmer). C'est une variété barbuée, tolérante au Chlortoluron et moyenne en verse. Elle est juste correcte en PS, bien en protéines et un bon PMG.

• **TARASCON (Saaten Union-2018-BPS)** : cette variété semble avoir un bon comportement en maladies exceptée en fusariose. Elle est correcte en PS, en-deçà en protéines et elle sera à réserver plutôt en bonnes terres. Elle est tolérante au Chlortoluron.

• **RGT GOLDÉNO (RAGT-2018-BPS)** : elle montre des teneurs en PS et protéines limitées, avec un PMG moyen. C'est une variété barbuée, avec un cycle ½ précoce et un comportement moyen face aux maladies.

• **MAUPASSANT (Secobra-2018- BPS)** : variété barbuée qui montre un bon comportement face aux maladies (sauf piétin-verse). Elle est tolérante au Chlortoluron, avec un PS faible, une bonne teneur en protéines et un PMG correct.

Choix des variétés de la Chambre d'agriculture pour la campagne 2019

	RU < 70	75 < RU < 95	RU> 100 - MARAIS	Blé / Maïs	Blé / Blé	Mosaïque
Références	ADVISOR ASCOTT COMPLICE ^b LG ABSALON PIBRAC ^b RGT CESARIO	ADVISOR ASCOTT CELLULE ^b COMPLICE ^b LG ABSALON NEMO ^b RGT CESARIO RGT SACRAMENTO ^b RUBISKO ^b	ASCOTT CELLULE ^b FRUCTIDOR (<i>marais</i>) LG ABSALON NEMO ^b OREGRAIN RGT CESARIO RGT SACRAMENTO ^b RUBISKO ^b SOKAL STROMBOLI	CELLULE ^b DESCARTES LG ABSALON OREGRAIN RUBISKO ^b SOKAL	ADVISOR ASCOTT DESCARTES HYDROCK (<i>hyb</i>) LG ABSALON RGT VELASKO SYLLON	ASCOTT RGT CESARIO RGT VELASKO
Variétés récentes à développer		FILON RGT MONTECARLO ^b STROMBOLI	FILON	HYPODROM (<i>hyb</i>) STROMBOLI	STROMBOLI	RGT MONTECARLO ^b
Variétés à suivre ou tester	FANTOMAS ^b RGT GOLDÉNO ^b TENOR	FANTOMAS ^b RGT GOLDÉNO ^b TENOR UNIK	FANTOMAS ^b PILIER RGT GOLDÉNO ^b UNIK ^b	PILIER RGT GOLDÉNO ^b	TENOR	MACARON





AGROMÉTÉO

RÉCOLTE 2018 : UNE DÉCEPTION GÉNÉRALISÉE POUR UNE MAJORITÉ DES CULTURES

Rédacteur : Gwendal CHOLLET - CA17

Après un mois d'août quasiment sans pluie, il a fallu attendre début septembre pour avoir les premières pluies significatives. Celles-ci ont permis de faire lever les colzas d'hiver plus ou moins facilement et de commencer les préparations dans des sols très secs. Les faux-semis ont pu être réalisés suite aux pluies et ont été généralement efficaces pour déstocker les graminées.

Les semis des céréales ont commencé dès la mi-octobre pour les plus impatients avant quelques pluies tombées entre le 18 et 22 octobre. La majorité des semis a débuté suite à ces petites pluies, dans des sols asséchés par des vents de nord-est durant plusieurs jours. À nouveau quelques pluies de retour début novembre qui permettront de positionner les désherbages de post-semis pré-levée dans des conditions pas forcément évidentes à cause de forts vents. Les semis derrière maïs ou en terres de marais ont pu être réalisés jusqu'à fin décembre, tout comme certaines orges de printemps ou pois de printemps semés durant l'hiver.

L'automne a été marqué par un déficit pluviométrique important et le développement végétatif des céréales est faible avant l'hiver. La pluie ne sera de retour qu'à la fin décembre et en quantité importante jusqu'à la mi-avril (+ de 500 mm en moyenne sur cette période) impactant fortement les céréales et les colzas d'hiver dans les parcelles hydromorphes et retardant les semis des cultures de printemps et d'été. La pluie permettra aux programmes de désherbage d'automne d'être efficaces même si la rémanence des produits a été limitée dans le temps au vu des fortes quantités de pluviométries.

Les apports d'azote ont pu se faire dès la mi-février (dans les parcelles ressuyées) et ont été rapidement valorisés grâce aux pluies. Le stade "épi 1 cm" est atteint entre le 10-25 mars selon les secteurs du département et les précocités des variétés.

Fin mars est marqué par du froid et de la neige sur notre département, impactant fortement la reprise

de végétation des colzas et n'arrangeant pas les attaques de larves d'altises. A noter également une recrudescence de parcelles de blé dur d'hiver touchées par la mosaïque, majoritairement en marais.

Début avril est caractérisé par un très faible rayonnement, ce qui n'avantagera pas la floraison et la nouaison des cultures (colza d'hiver impacté mais aussi pois d'hiver et de printemps).

Fin avril – début mai est caractérisée par un déficit de pluviométrie avec de fortes chaleurs dépassant les 30 °C. Les cultures ont commencé à souffrir, que ce soit sur les petites terres ou les terres hydromorphes où les dégâts étaient déjà irréversibles (régression des talles et diminution importante du nombre d'épis au m²). Certains agriculteurs ont pu déclencher l'irrigation mais souvent un peu trop tard. L'amplitude thermique fut très importante car les nuits furent généralement froides encore ce qui a limité le développement des maladies telle que la septoriose.

De la mi-mai au 15 juin, le temps est instable et orageux. Les cumuls de pluies peuvent aller de 0 à plus de 150 mm dans une même journée avec des secteurs durement touchés par les dégâts de grêle. C'est le cas sur les secteurs de Pons-Jonzac, mais aussi certains secteurs de la Boutonne et de l'Arnoult. Dans certaines exploitations, les pertes sur céréales sont totales avec aucune culture à récolter. A contrario, le secteur de l'Aunis subira une sécheresse de fin de cycle assez importante selon les communes. La rouille brune s'est développée rapidement dès le week end de la Pentecôte dû à une augmentation importante des températures.

Les premières cultures sont récoltées à partir du 20 juin sur les secteurs les moins arrosés comme l'Aunis. Des pluies plus ou moins importantes selon les secteurs du département stopperont les récoltes la première semaine de juillet et feront chuter le PS en céréales, avec une diminution de la qualité des blés tendre et dur d'hiver. La récolte s'est achevée autour du 14 juillet malgré cela.

COLZA : Les altises, l'orobanche et les conditions climatiques de la campagne 2018 apporteront de très mauvais résultats.

La majorité des semis s'est déroulée avant le retour des pluies début septembre mais les conditions sèches d'octobre et de novembre ne faciliteront pas le développement des biomasses pour faire face aux importantes attaques d'altises et de leurs larves.

Les pluies importantes de l'hiver ainsi que le froid accentueront la défoliation des colzas qui peineront pour s'en remettre (reprise de végétation tardive). Ajouter à ces phénomènes un très faible rayonnement durant la floraison qui limitera le nombre de siliques et une importante infestation d'orobanche.

Les rendements s'échelonnent de 6 à 43 q/ha. La moyenne départementale devrait se situer au-dessus des 23 q/ha.

BLÉ TENDRE : La campagne est caractérisée par une très forte hétérogénéité de rendement sur l'ensemble du département pouvant aller du simple au triple ! Avec une météorologie capricieuse (excès d'eau, sécheresse, amplitudes thermiques élevées), ce sont les sols les plus filtrants qui apportent les meilleurs résultats contrairement à une année "classique".

Les résultats vont de 30 q/ha (terres très superficielles ayant subi la sécheresse de fin avril ou ayant eu des dégâts de grêle) à 90 q/ha (terres profondes et filtrantes). La moyenne départementale est de l'ordre d'environ de 60 à 65 q/ha (donnée provisoire).

Au niveau qualité les PS sont généralement bons jusqu'à la fin juin (78-80), mais les petites quantités d'eau de début juillet ont suffi pour faire chuter de 5 points les PS en moyenne. Les taux de protéines sont corrects cette année, compris entre 11,5 et 12 en moyenne, grâce à une bonne assimilation des apports azotés.

Le décrochement de potentiel des blés sur blés a été encore marqué cette année (jusqu'à -15 q/ha).

BLÉ DUR : Les rendements pour la campagne 2018 sont très hétérogènes, allant de 35 q/ha (sols hydromorphes mais aussi à faible réserve hydrique) à 95 q/ha (parcelle irriguée, sols profonds filtrants, et marais).

La moyenne du département devrait se situer autour de 56-58 q/ha cette année, ce qui est aussi faible qu'en 2016 et 2013.

Comme pour le blé tendre, la qualité est bonne avant les pluies de début juillet, plus mitigée après. Les protéines sont bonnes, comprises entre 14 et 15 % selon les parcelles. Le mitadinage est présent entre 10 % en début de récolte à plus de 25 % en fin.

ORGE D'HIVER : Les rendements en orge d'hiver sont mitigés cette année sur le département, notamment à cause de l'hydromorphie, du potentiel filtrant des sols, mais aussi des quantités d'eau tombées durant la fin du printemps pour maintenir le potentiel. Le rendement moyen estimé est de 60 q/ha.

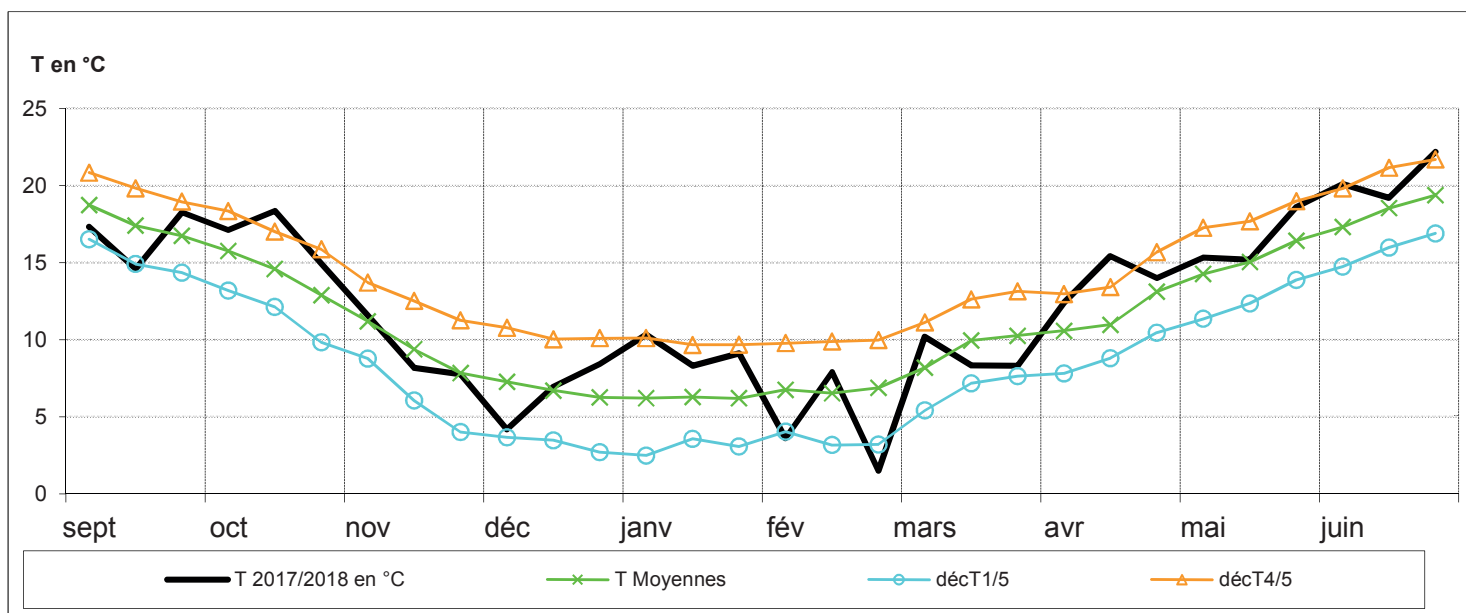
Certaines parcelles ont subi des dégâts de grêle avec des rendements de l'ordre de 35 q/ha et les rendements les plus hauts sont de l'ordre de 85 q/ha dans les terres irriguées et les plus filtrantes à bon potentiel.

ORGES DE PRINTEMPS : Les rendements sont inférieurs aux orges d'hiver, de l'ordre de 58 q/ha. Ce sont les orges de printemps semées durant l'automne qui apportent les meilleurs résultats. Celles semées au printemps, trop tardivement vis-à-vis de la pluviométrie ont été décevantes et généralement déclassées en fourragères à cause d'un taux de protéines trop élevé.

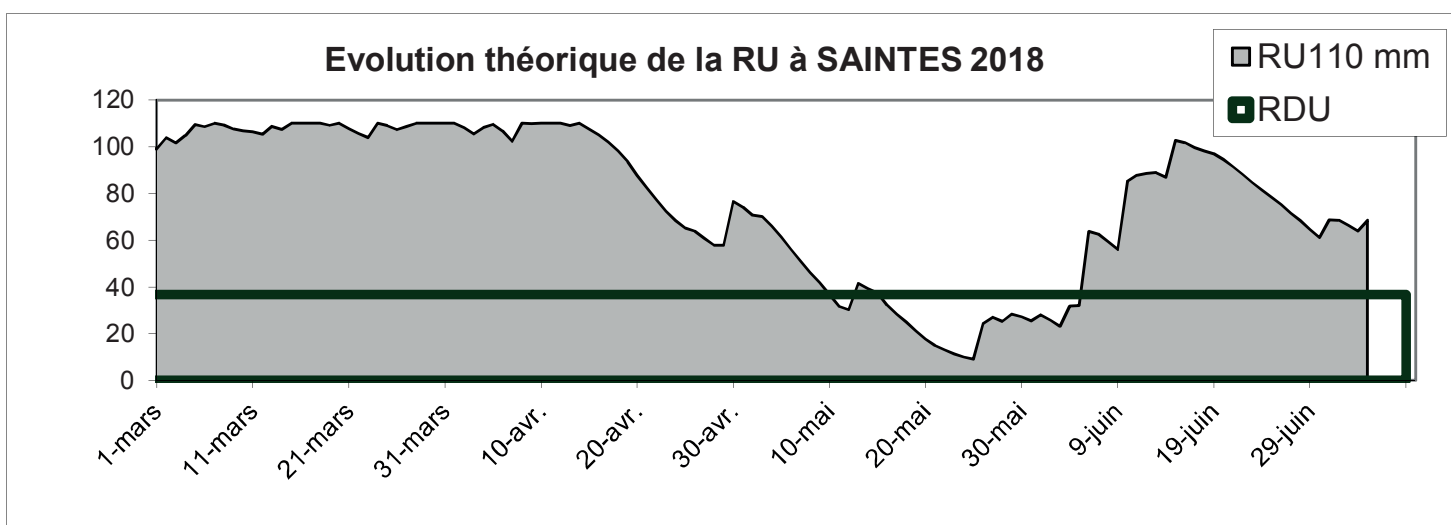
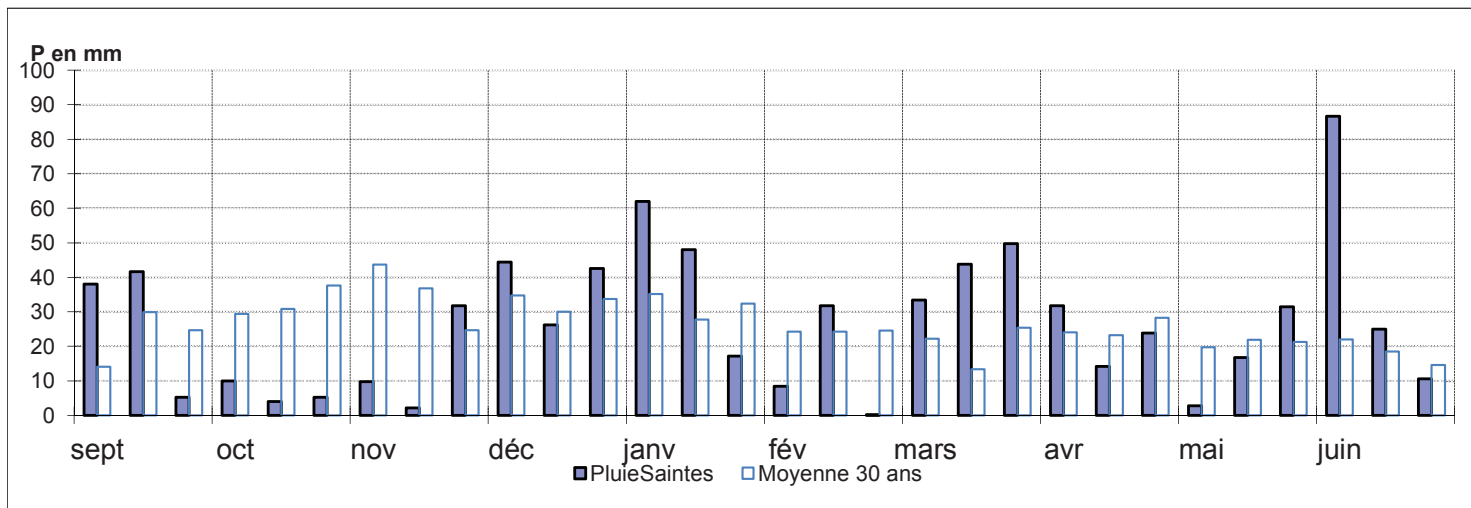
POIS : L'implantation des pois d'hiver s'est déroulée dans de très bonnes conditions mais les excès de pluviométrie durant l'hiver et le printemps n'ont pas aidé le développement des pois. Les fortes chaleurs de fin avril ont limité le nombre de semaines de floraison mais ont limité le développement des maladies. Les rendements vont de 30 à 45 q/ha.

Les pois de printemps ont été majoritairement implantés en mars en attendant le ressuyage des sols au vu de la forte pluviométrie de l'hiver. Tout comme les pois d'hiver, les maladies se sont montrées très discrètes à cause des chaleurs de fin avril et les semaines de floraison limitées. Les rendements vont de 25 à 55 q/ha selon les types de sols et les pluies du printemps. La moyenne départementale devrait se situer à 30 q/ha..

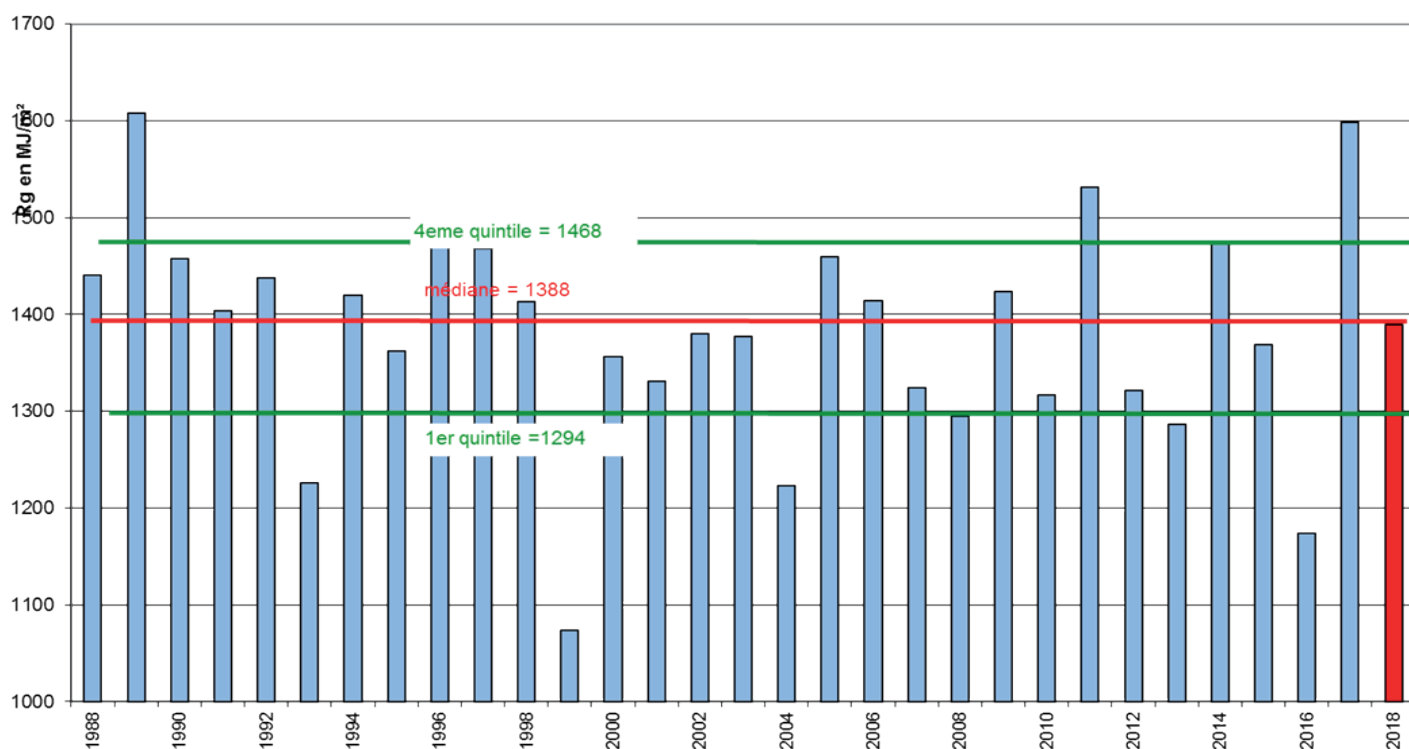
Températures à Saintes - Campagne 2017/2018 données par décade



Pluviométrie à Saintes - Campagne 2017/2018 donnée par décade



Cumul de rayonnement sur la période 10 avril - 20 juin



Graphes réalisés par la CA17 - données Météo France

VOS**FORMATIONS**

d'octobre 2018 à janvier 2019

programme complet sur www.charente-maritime.chambre-agriculture.fr

FORMATIONS	Durée et lieu	Animateurs
Formation bio sécurité en élevage de volailles Mettez en place un Plan de Maîtrise Sanitaire suite au décret du 8/02/2016 relatif à la prévention contre l'Influenza Aviaire.	1 jour 9 octobre à Parthenay (79)	Gérard KERAVAL 05 49 75 15 15
Transformez à la ferme : hygiène alimentaire et HACCP Appliquez les bonnes pratiques d'hygiène pour maîtriser la sécurité des produits transformés. Rédigez votre plan de maîtrise sanitaire. Elaborez vos fiches d'enregistrement de fabrication.	2 sessions de 2 jours 11 et 16 octobre à Saintes 29 novembre et 13 décembre à Parthenay	Gabriel BELMONTE 05 46 50 45 00 Céline SOURISSEAU 05 49 75 15 15
Initiez-vous à la géobiologie en élevage Les facteurs naturels ou artificiels pouvant engendrer des perturbations électro-magnétiques. Les liens entre santé des animaux et perturbations électro-magnétiques. Les erreurs à éviter pour les bâtiments en projet.	2 jours 11 octobre et 8 novembre à Clessé et Taizé (79)	Christophe BEALU 05 49 75 15 15
Accueillez votre apprenti dans les meilleures conditions Identifiez l'ensemble des éléments à mettre en oeuvre et à transmettre aux jeunes pour réussir leur contrat d'apprentissage.	2 sessions de 2 jours 16 et 18 octobre à Saintes 13 et 20 novembre à Jonzac	Jean-Marie POUGET 05 46 50 45 00
Définir votre stratégie de communication via le web pour créer et administrer votre site internet Mettez en place les étapes incontournables pour créer et faire vivre votre propre site internet.	3 jours 6, 13 novembre et 6 décembre aux Ruralies (79)	Céline SOURISSEAU 05 49 75 15 15
Les vendredis de l'informatique Maîtrisez à votre rythme les bases de l'informatique Word, Excel, Internet, Open-office.	à la carte : 2 à 6 jours 9,16, 23,30 novembre 7, 14 décembre à St Jean d'Angély	Nathalie PROFFIT 05 46 50 45 00
L'agriculture biologique, une bonne idée pour votre exploitation? Posez les premières et bonnes questions avant de convertir votre exploitation en AB.	1 jour et demi 15 et 20 novembre à Saintes	Céline MARSOLLIER 05 46 50 45 00
Obtenez votre certificat Décideur Non Soumis à l'Agrément DNSA (Ressortissants VIVEA)	2 sessions de 2 jours 1 ^{ère} quinzaine de novembre 1 ^{ère} quinzaine de décembre à St Jean d'Angély	Inscriptions Nathalie PROFFIT 05 46 50 45 0052
Ostéopathie sur bovins : perfectionnez vos pratiques Approfondir son ressenti avec l'animal et l'affiner. Savoir soulager rapidement à l'aide de ses mains. Pratiquer le lien vertèbre – organe / structure – énergie. Décider d'intervenir ou de faire appel à des professionnels	2 jours 20 et 21 novembre à Surgères (lieu à confirmer)	Christophe MAUGER 05 46 50 45 00
Préparez la transmission de votre exploitation Anticipez votre départ pour le réussir Identifiez les différentes étapes à mettre en oeuvre pour vous donner toutes les chances de transmettre votre exploitation dans de bonnes conditions et vous préparer sereinement à prendre votre retraite.	4 jours 22, 29 novembre, 6 et 13 décembre à Saintes	Carole BEGAUD 05 46 50 45 00

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, NOTRE SERVICE FORMATION :

La Rochelle : Rachel PONS, Saintes et Jonzac : Sophie MIMAUULT et St Jean d'Angély : Nathalie PROFFIT.

N° téléphone unique : 05 46 50 45 00**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE STAGE, CONTACTEZ DIRECTEMENT L'ANIMATEUR**

NB : certaines dates peuvent être appelées à modification. Ces stages sont financés par VIVEA ou le FAFSEA, votre entreprise et votre Chambre d'agriculture.

FORMATIONS	Durée et lieu	Animateurs
RVD Vers l'excellence environnementale en filière Cognac Déterminez le niveau de conformité de l'exploitation par rapport aux exigences de la certification filière. Identifiez vos propres solutions pour répondre aux indicateurs.	2 sessions d'un jour 22 novembre, 13 décembre à Jonzac	Inscriptions Sophie MIMAUULT 05 46 50 45 00
Initiez-vous à la taille de la vigne en AOC COGNAC (public salariés) Assimilez les gestes et techniques de base pour réaliser une taille de qualité, en toute sécurité. Pratiquez une taille de fructification en Guyot Poussard.	4 sessions de 4 jours 26 au 29 novembre (2 sessions) à St Jean d'Angély et Matha 4 au 7 décembre à Saintes 10 au 13 décembre à Jonzac	Inscriptions Sophie MIMAUULT 05 46 50 45 00
Communiquez avec votre smartphone sur les réseaux : mode d'emploi Optimisez l'utilisation du Smartphone. Interactions sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, WhatsApp, Instagram. Exploitez les réseaux sociaux pour communiquer sur l'exploitation Rédigez des messages efficaces pour communiquer sur votre métier.	2 jours 4 et 19 décembre aux Ruralies (79)	Céline SOURISSEAU 05 49 75 15 15
Renouvelez votre certificat Prestataire Décideur Soumis à l'Agrément DSA (Ressortissants VIVEA)	1 jour mi-décembre à St Jean d'Angély	Nathalie PROFFIT 05 46 50 45 00
Taille de la vigne Perfectionnement (public salariés) Réalisez une taille de formation et fructification en guyot poussard en l'adaptant aux maladies du bois	3 jours 8, 9 et 10 janvier 2019 à Saintes	Inscriptions Sophie MIMAUULT 05 46 50 45 00
Forgez-vous un mental de gagnant Identifiez ce qu'est une préparation mentale et mettez-la en œuvre pour développer une attitude positive en toute situation.	3 jours 1 ^{ère} quinzaine de Janvier 2019 aux Ruralies (79)	Céline SOURISSEAU 05 49 75 15 15

Réussir l'embauche

et l'intégration d'un salarié sur son exploitation agricole

Afin de participer au développement de l'emploi qualifié, les partenaires sociaux du FAFSEA ont décidé la création de l'AEF Emploi (Accompagnement à l'Effort de Formation Emploi).

➤ **Objectif** : Permettre aux exploitants de recruter un salarié qui n'a pas toutes les compétences requises pour occuper le poste.

➤ Le principe

L'exploitant s'engage à former son salarié en interne (200 heures) afin de lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour le poste qu'il occupe sur son entreprise.

La formation professionnelle du nouveau salarié est assurée en interne, encadrée par l'accompagnement d'un prestataire qui définit le projet de formation, le suit et l'évalue en contrepartie d'aides financières attribuées à l'entreprise.

A noter : le formateur interne ne peut être QUE le chef d'entreprise OU un salarié de la structure qui emploie le nouveau salarié.

➤ Les entreprises concernées

Sont éligibles au dispositif AEF Emploi, les entreprises de moins de 11 salariés, relevant du FAFSEA, prêtes à accueillir un(e) salarié(e) en recherche d'emploi en CDI ou en CDD de 6 mois minimum à temps plein ou à temps partiel (durée minimale de 24 h/semaine).

Toutes les personnes en recherche d'un emploi ayant l'âge légal de travailler sont visées par le dispositif, sans autre condition d'âge ou de diplôme. Seuls les contrats aidés sont exclus du dispositif (y compris les contrats de professionnalisation).



- Les contrats parent/enfant et conjoint/ conjointe sont exclus du dispositif.
- Le/la salarié(e) ne peut pas avoir déjà travaillé dans cette entreprise (seuls les 1^{ers} contrats sont éligibles).

Les Chambres d'agriculture de la Charente-Maritime, de la Vienne et des Deux-Sèvres, ont fait le choix d'être référencées par le FAFSEA dans le cadre de ce dispositif.

Cette prestation est prise en charge en totalité par le FAFSEA.

LE DÉROULEMENT :

1. Je recrute un salarié et je contacte dans le mois de l'embauche la Chambre d'agriculture pour mettre en œuvre le dispositif AEF Emploi (analyse du besoin de formation interne, définition du programme et du tuteur, établissement d'un chèque de 3 685 € à l'ordre du FAFSEA qui ne sera encaissé qu'après réception des aides finales).
2. Je mets en œuvre la formation en interne (feuille de présence à signer).
3. Je reçois un acompte de 2 010 € nets de taxes dans les deux premiers mois.
4. A la fin de la formation, la Chambre d'agriculture réalise et envoie le bilan de l'action, accompagné des copies des bulletins de salaire ainsi que toutes les pièces administratives du dossier au FAFSEA.
5. Le FAFSEA me règle le solde de 4 690 € nets de taxes, puis encaisse le chèque initial. Il règle au prestataire (la Chambre d'agriculture) son accompagnement soit 1 400 € T.T.C.

→ A l'issue des 200 heures de formation interne, l'aide nette perçue par l'entreprise est de 3 015 € (2 010 € + 4 690 € - 3 685 €)

Contacts : Céline SOURISSEAU - CA 79 : 05 49 77 15 15 - celine.sourisseau@deux-sevres.chambagri.fr ou <http://www.fafsea.com/employeurs>